

COVID 19 / ENTRETIEN OS/ DDFIP34 / 06/05/2020

Introduction du DDFIP 34 :

- bilan Hérault COVID-19 : 151 décès, 91 hospitalisations (dont 23 patients en réanimation),
- bilan DDFIP 34 COVID-19 : 6 suspicions, 1 agent en 14aine,
- le 05/05 dans le 34 : 34% d'agents en présentiel, 12% en télétravail, 46% en ASA,
- le 05/05 dans les SIP : 41% en présentiel,
- 136 agents volontaires au dispositif de matériel informatique TINY à domicile (45 ordinateurs disponibles pour le moment),
- fonds de solidarité aux entreprises : énorme mobilisation de la MAE,
- ne pas utiliser la clim tant que maintenance pas faite (changement filtre),
- forfait mobilité durable (vélo/covoiturage) 200€/an applicable dès le 11/05 (au lieu du 01/07)

Après le 11 Mai :

- le Plan de Reprise d'Activité est toujours en cours d'élaboration. Tant qu'il n'est pas finalisé le PCA continue de s'appliquer. La direction va envoyer un mail à tous les agents en ce sens.
- Le PRA devrait être prêt milieu de semaine prochaine, vos chefs vous avertiront alors par mail de la nouvelle organisation de service (missions prioritaires, effectifs, jours de présence, ..),
- avant cette reprise tous les agents recevront un mail rappelant les gestes barrières et bonnes pratiques anti COVID,
- favoriser le télétravail dans la mesure du possible ; ceux qui sont actuellement en télétravail y restent,
- le PRA tiendra compte de la distanciation physique entre agents ET des situations des agents en ASA (garde d'enfant, fragiles)
- distanciation physique : les chefs ont fait remonter à la direction des plans, ils seront validés par l'ISST ; ils permettront de fixer, par service, un effectif maximum autorisé,
- pas de distribution généralisée de masques (seul le respect des règles de distanciation et gestes barrières), les agents peuvent porter des masques personnels,
- masques réservés au personnel ménage + agents techniques + concierge + agents en contact avec personne extérieure..
- accueil physique SIP : si situation ne pouvant être réglée par téléphone/mail alors accueil sur RDV (cela doit rester exceptionnel) après accord du chef de service. Agent aura un masque,
- réouverture de la restauration Montmorency/Mosson/Chaptal (il faudra respecter des règles sanitaires et de distanciation),

Garde d'enfants moins de 16 ans :

- du 11/05 au 01/06 période de tolérance : si choix de ne pas envoyer enfants à l'école => ASA

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

accordée sans justificatif,

- du 11/05 au 01/06 : pour parents mettant enfants à l'école => ASA accordée sans justificatif pour les jours où l'école refuse enfants,

- à/c du 02/06 ASA accordée sur présentation d'attestation de l'école de non acceptation de l'enfant,

Agents fragiles pour raisons médicales :

- principe de prudence : pas de retour en présentiel, ASA accordée sur avis du médecin de prévention,

- prioritaires pour obtenir télétravail,

- pour ceux qui veulent absolument reprendre le travail : accord obligatoire du médecin de prévention préalable à tout retour dans les services,

- conjoint/ ascendant/descendant de personnes fragiles : ASA accordée sur présentation certificat du médecin traitant de l'agent,

Suite aux interventions de la CGT :

- la note DGFIP sur le vol de RTT/congés est parue hier. Nous avons réaffirmé qu'il faudra un CTL sur ce sujet !! Nous sommes plus que jamais dans le rejet de ce racket !

- à partir du 11/05 quid des agents dont les enfants sont à l'école et rencontre des difficultés à faire leurs heures (pas de garderie, pas de cantine, ..) ? Le DDFIP 34 accorde que les chefs remettent les heures manquantes sur justificatif de l'école attestant que ces services ne sont pas offerts.

- Nous avons su par les camarades du Lot que leur directeur a eu l'accord de Bercy pour que tous les agents travaillant en présentiel puissent faire FDD pour les repas. Nous avons donc porté à nouveau cette revendication auprès du DDFIP 34. Il veut voir un écrit de Bercy..A nous d'apporter la preuve !

Prochaine audio-conférence avec la Direction jeudi 14/05 à 11h15.

Colonne de droite publique: [En direct des sections](#)

Public: [COVID-19](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
